

# REUNION PLENIERE ORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE



Le 3 avril 2023 à 10h00

Au SIST Ouest Normandie à Valognes

## Invités :

- M. Didier MORISSET, Président
- M. Pierrick MARTIN, Directeur Général
- Mme Stéphanie RIVET, Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines
- Mme Edwige AMIOT, Trésorière
- Mme Véronique BLIN, Secrétaire
- Mme Anne GLENAT, Trésorière adjointe
- Mme Floriane ROUSSEL remplaçante de Mme FOUIN

## ORDRE DU JOUR :

---

### 4. Expressions collectives et individuelles des salariés

a. Est-il possible de revoir les dates de validation des congés, surtout des congés d'été ? Les congés sont validés au plus tard le 15 avril, mais cela reste tard au vu de l'évolution des prix pour les réservations des vacances d'été. Est-il possible que les congés soient validés début/mi-mars au plus tard ?

Pour l'exercice en cours, non ce n'est pas possible. Par contre, nous allons regarder la possibilité de mise en œuvre pour 2024.

b. J'ai une question concernant la prise en compte du temps de déplacement lors des formations. Je suis allé deux jours à la Fac de médecine de Caen, je suis parti du centre à 7h10 avec un retour à 18h30 et sur Kélio ça compte automatiquement 7h47 ou 7h44.

J'ai donc passé environ 2 fois 3h sur la route pour me rendre à cette formation.

J'aimerais savoir si ce temps de trajet peut être pris en compte dans le temps de travail ?

Le sujet va être traité globalement et juridiquement, un retour sera effectué aux membres du CSE. Dans l'attente, afin de bien anticiper les déplacements, merci de vous adresser à votre Responsable directe qui fera le lien avec le Service RH.

c. À la suite du départ de Laetitia ANDRE en février dernier, qui est en charge désormais de la réservation hôtels, trains.... lors des formations ?

En Hygiène et sécurité : La direction peut-elle faire un retour sur la Visio d'une heure réalisée par « happy visio » sur la prévention routière ? nombre de participants, retour des salariés ....

Dans l'attente de l'arrivée de la Responsable des Ressources Humaines, le relai est assuré et les futures stagiaires en formation seront contactés individuellement. Pour toutes demandes, merci de vous adresser à la boîte mail [formation@santetravail-on.fr](mailto:formation@santetravail-on.fr) qui est gérée par plusieurs interlocuteurs.